

Edition : Du 11 au 17 décembre 2025

P.12-16

Famille du média : Médias d'information
générale (hors PQN)

Périodicité : Hebdomadaire

Audience : 521000



NEGAR HAERI



LA RENCONTRE
COMPRENDRE

« SHAÏNA A APPELÉ LA JUSTICE À L'AIDE... EN VAIN »

Dans « la Jeune Fille et la Mort », l'avocate **Negar Haeri** revient sur le féminicide de Shaïna Hansye, 15 ans, poignardée puis brûlée vive, à Creil, en 2019. Un récit poignant et un brûlot accablant pour l'institution judiciaire qui, en 2025, est toujours aussi maltraitante avec les femmes victimes de violences.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR ALEXANDRE FACHE

alexandre.fache@humanite.fr

PHOTOS : PHILIPPE LABROSSE / DIVERGENCE POUR L'HUMANITÉ



LA RENCONTRE

NEGAR HAERI

Negar Haeri, 45 ans, est une brillante avocate pénaliste. Pendant de longs mois, lors du procès des attentats du 13-Novembre, elle a assuré la défense de Mohammed Amri, un proche de Salah Abdeslam. C'est pourtant une autre histoire qu'elle a choisi de raconter cet automne dans un livre bouleversant intitulé « la Jeune Fille et la Mort » (Seuil). Celle de Shaïna Hansye, violée à l'âge de 13 ans, avant d'être brûlée vive deux ans plus tard, à Creil, en 2019. Negar Haeri n'a jamais rencontré l'adolescente, mais elle a défendu les intérêts de sa famille lors des cinq procès auxquels l'affaire a donné lieu. « Pour moi, il y a eu un avant et un après Shaïna », confie-t-elle à « l'Humanité ».

Pourquoi revenir avec ce livre sur l'histoire tragique de Shaïna ?

Parce que les procès dans cette affaire ne nous ont pas permis de tourner la page. À chacune des cinq audiences, il y a eu plus d'insatisfaction et de colère, à cause d'un traitement judiciaire déficient. Les magistrats, à l'exception d'un seul, n'ont pas pris au sérieux la souffrance de la famille, ni ce qu'avait été le calvaire de Shaïna. Ils m'ont paru indifférents à son sort. C'est pourquoi j'ai voulu écrire ce livre, conçu comme une sorte de plaidoyer global et définitive, pour que les gens comprennent la succession de malheurs subie par Shaïna. À 13 ans, elle est violée par son petit ami et deux de ses copains dans une clinique désaffectée. À 14 ans, elle est passée à tabac, pour avoir dénoncé ses agresseurs. Et enfin, à 15 ans, elle est assassinée à coups de couteau, puis aspergée d'essence et immolée. Dans cette sordide histoire de violences, qui implique des agresseurs différents, à chaque fois, elle a appelé la justice à l'aide. En vain.

Comment expliquer cette maltraitance judiciaire ?

C'est simple : la justice se fiche des violences faites aux femmes. Je l'ai constaté en comparant ce qui a été mis en œuvre pour Shaïna avec le procès des attentats du 13-Novembre, auquel j'ai participé dans les rangs de la défense. Pour cette audience exceptionnelle, le traitement des victimes, comme des accusés, a été exemplaire. Preuve que la justice peut bien faire quand elle s'en donne les moyens. Pourquoi ne le fait-elle pas quand il s'agit de violences faites aux femmes ? Pour moi, c'est un problème de volonté. On dit qu'il faut mieux former enquêteurs et magistrats à cette matière... Mais c'est quoi la formation, dans ce domaine ?

D'abord se mettre à la place de l'autre et faire preuve d'empathie !

Ce dont n'a pas du tout bénéficié Shaïna...

Au contraire. Ainsi, l'enquêtrice qui recueille sa plainte après le viol écrit qu'elle « ne manifeste aucune émotion particulière », alors qu'elle est sans doute dans un état de sidération traumatique. Le soir même des faits, Shaïna se présente avec des ecchymoses sur le corps et des griffures sur le visage, autant d'éléments qui valident son discours. Pourtant, la médecin légiste qui l'examine note qu'elle « se déshabille facilement et ne montre aucun signe de honte ni de culpabilité ».... Une phrase lourde de sens, qui disqualifie la parole de Shaïna. Au fond, pour la justice, cette jeune fille n'était pas une « bonne victime », celle qui pleure et qui crie.

« Shaïna a été traitée de menteuse, de fille facile, même lors du procès de son assassin. »

C'est ce que vous retenez de votre double expérience au procès des attentats du 13-Novembre et à ceux des agresseurs de Shaïna : une différence dans la façon de considérer la ou les victime(s) ?

Je pensais qu'en étant du côté des parties civiles avec Shaïna, tout serait plus simple. Mais non : pendant les cinq procès, j'ai eu le sentiment de défendre une accusée, pas une victime. Elle y a été traitée de menteuse, de fille facile, y compris lors du procès de son assassin. J'ai dû la défendre comme je défendais Mohammed Amri, dans le procès V13 (ce proche de Salah Abdeslam était poursuivi notamment pour l'avoir ramené en Belgique le soir des attentats - NDLR). Pire, tout au long de la procédure, la parole de Shaïna a été dégradée, à force de ne pas être crue. Ce qui est malheureusement le lot commun des victimes d'agressions sexuelles ou de viol. Au contraire, celle de Mohammed Amri, qui a bénéficié d'une véritable écoute de la part des magistrats, s'est peu à peu affirmée au fil des mois.

Vous soulignez combien le langage est un outil essentiel dans un procès...

Je me souviens notamment de la distinction forte qui existait, au procès du 13-Novembre, entre les victimes du Bataclan ou des terrasses - des

CSP +, très éduqués, qui savaient trouver les mots pour exprimer leurs souffrances – et les vendeurs d'écharpe du Stade de France, qui, eux, maîtrisaient mal le français et avaient beaucoup plus de difficultés sur ce terrain.

Cette langue, vous la maîtrisez à la perfection, on le constate dans ce livre et dans vos plaidoiries. Vous avez même remporté le prestigieux concours d'éloquence de la « conférence du stage » des avocats. Vous dites pourtant avoir un rapport particulier au langage...

Jusqu'à la maternelle, c'est en persan que je conversais avec mes parents et les premiers pas, à l'école, ont été difficiles. Lors d'un exercice en classe, j'ai subi une remarque blessante de mon institutrice qui m'a dit : « Negar, je savais que tu parlais mal le français, mais à ce point-là, non. » Cette phrase – sans doute teintée de racisme, je l'ai compris plus tard – m'a suivie pendant vingt ans. Elle a cristallisé le complexe que je nourrissais sur le sujet. J'ai intériorisé cette exclusion et je me suis tue pendant des années. Jusqu'à ce que je dise stop et que je travaille vraiment le français, son vocabulaire, toutes ces expressions qu'on ne m'avait jamais apprises.

Que vous a apporté cette double culture, française et iranienne ?

« De plus en plus de personnalités condamnées se posent en victimes. C'est un danger pour l'État de droit. »

C'est une richesse, bien sûr, car dans chaque langue, il y a une manière de penser différente, inscrite dans les mots eux-mêmes. Le fait de parler iranien me permet d'aborder certaines situations sous un angle différent, avec d'autres lunettes. Mais cette double appartenance m'a aussi valu du racisme et une forme de marginalisation. En particulier à l'adolescence où tout n'était pas forcément joyeux pour moi. C'est ce qui me permet d'avoir beaucoup d'empathie pour Shaïna, dont je mesure la solitude.

Dans quelles conditions vos parents ont-ils quitté l'Iran pour la France ? C'était avant la révolution de 1979 ?

Oui, ils sont arrivés en 1970, parce que leur rêve, c'était de visiter le pays des droits de l'homme. »



Devant le palais de justice de Beauvais (Oise), le 5 juin 2023. « Les magistrats, à l'exception d'un seul, n'ont pas pris au sérieux la souffrance de la famille », dénonce Negar Haeri.

LA RENCONTRE

NEGAR HAERI

» Encore aujourd'hui, quand on chante « la Marseillaise » à mon père, il a les larmes aux yeux. À l'époque, il terminait une thèse de sociologie à Nanterre, et ma mère, elle, faisait les Beaux-Arts. Et finalement, ils sont restés. La révolution, ensuite, a fermé les portes du retour. Mais il n'y a pas d'amertume par rapport à l'Iran, ils y retournent, et moi aussi. Même si, évidemment, la situation y est dramatique aujourd'hui.

Quel est votre regard sur la répression que subit le mouvement Femme, vie, liberté ?

Je trouve les femmes iraniennes extrêmement courageuses. Si demain il doit y avoir une amélioration en Iran, elle viendra grâce aux femmes. Elles sont intelligentes, ingénieuses... Ce combat pour la liberté, chacun et chacune le mène à sa façon. Je veux croire que celui que j'ai mené pour défendre la mémoire de Shaïna a aussi servi la cause des femmes.

Vous racontez combien son calvaire est lié à cette notion de « réputation », dont le corollaire serait le crime d'honneur...

Lorsque j'étais étudiante, j'ai assisté à une conférence de Robert Badinter. Il y rappelait que depuis toujours, la peine la plus forte infligée par la justice était celle qui confisquait le bien considéré comme le plus précieux à un moment donné. Quand la religion dominait tout, on excommuniait. Quand le corps est devenu l'outil indispensable pour travailler et survivre, on est passé aux amputations et aux mutilations. Depuis la Révolution française, c'est l'emprisonnement qui est devenu la peine principale, la liberté ayant été érigée en valeur première. L'assassin de Shaïna a confié à ses codétenus qu'il préférait « prendre trente ans plutôt que d'être le père d'un bâtarde ». Cette phrase montre la place prise par la réputation dans notre société, et en particulier dans la jeunesse. Il préfère que sa liberté soit atteinte, plutôt que sa réputation. Cela traduit un bouleversement total dans la hiérarchie des valeurs. La place prise par les réseaux sociaux constitue aussi un symptôme de ce phénomène.

Plusieurs décisions de justice, ces derniers mois, ont placé la justice sur le banc des accusés. La magistrate qui a prononcé la condamnation de Nicolas Sarkozy a, par exemple, été menacée de mort. Comment avez-vous vécu ce moment ?

C'est très inquiétant. De plus en plus, des personnalités condamnées – du moins celles qui ont accès aux micros ou aux tribunes – se posent en victimes d'une justice prétendument inique. Cette victimisation met en danger la démocratie et l'État de



« Si demain il doit y avoir une amélioration en Iran, elle viendra des femmes. »



droit. Imaginer que des magistrats, qui prennent des décisions collégiales et les motivent sur des centaines de pages, obéissent à des motivations personnelles me semble tout à fait irrationnel. Cela m'inquiète que ces personnes avancent de telles accusations, que des médias s'en fassent l'écho, et que certains les croient.

Vous voyez-vous toujours avec la robe d'avocate dans dix ou quinze ans ?

Je ne me projette pas aussi loin ! Ce que je sais, c'est que le combat pour Shaïna m'a donné beaucoup d'énergie, il m'a même réveillée. Le courage dont a fait preuve cette jeune fille à chaque étape de son histoire est admirable. Et ça m'a fait de la peine qu'elle soit morte en se disant que la justice l'avait délaissée. J'ai trouvé cette situation trop injuste pour être laissée dans l'oubli. ●